

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir les connaissances nécessaires pour exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.</li> <li>Connaître le cadre réglementaire et déontologique de l'exercice de l'emploi d'agent de prévention et de sécurité.</li> <li>Acquérir les connaissances théoriques et les compétences nécessaires à l'exercice de l'activité.</li> <li>Identifier et mettre en œuvre les comportements et les attitudes définies par le cadre législatif et les exigences de la profession.</li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Candidats au métier d'agent de prévention et de sécurité</li> </ul>
<b>PREREQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Savoir lire, écrire, comprendre, parler le français et savoir compter</li> <li>Posséder une notification CNAPS comportant un numéro d'autorisation préalable ou provisoire (Pour télécharger l'autorisation préalable, inscrivez-vous en sélectionnant une date de formation ci-dessus) ou être en possession d'un carte professionnelle valide.</li> <li>Justifier avoir le niveau B1 oral et écrit du cadre européen commun de référence pour les langues (CERL)</li> <li>Avoir 5 ans sur le territoire français pour les étrangers</li> </ul> <p><b>Attention : prérequis dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Suite à la parution du décret n°2022-198 du 17 février 2022, les ressortissants étrangers sans distinction (UE et Espace économique européen compris) doivent justifier pour obtenir ou renouveler leur carte professionnelle, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. L'arrêté du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française (...) a fixé les documents recevables, pour justifier de ce niveau :</li> <li>Le diplôme national du Brevet</li> <li>Un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe</li> <li>Un diplôme délivré par une autorité française ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (par ex : CAP, BEP, Titre RNCP ou CQP/TFP de niveau 3 minimum...)</li> <li>Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Education International, délivrée depuis moins de 2 ans et</li> </ul>

	<p>équivalent au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalent au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues</li> <li>• Le décret n° 2022-198 du 17 février 2022 prévoit également qu'il est possible de justifier du niveau B1 de connaissance de la langue française par :</li> <li>• Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NABIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par l'arrêté NOR INTV20006315a du 12 mars 2020 (Etats francophones, Algérie, Maroc, Tunisie). Ces dispositions sont applicables à partir du 1er mai 2022.</li> </ul>
<b>CAS DE DISPENSE</b>	<p>- Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les <b>sapeurs-pompiers professionnels et volontaires</b> ayant servi durant <b>2 années sur une période de 5 ans</b> précédent leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont <b>dispensés</b> de suivre le module relatif à la <b>gestion des premiers secours</b> ainsi que la partie relative à <b>l'initiation au risque incendie</b> des modules gestion des risques prévus au présent arrêté.</p> <p>Ar. 27/06/17 Art 15</p>
<b>DUREE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>175 heures + 7heures d'Examen - 26 jours</b></li> </ul>
<b>NOMBRE DE STAGIAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effectifs : 4 - 12 personnes</b></li> </ul>
<b>PROGRAMME</b>	<p><b>SOCLE DE BASE : 41 HEURES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>UV 1 : MODULE SECOURISME (14 heures)</b> Gestion des premiers secours</li> <li>• <b>UV 2 : MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (17 heures)</b> Environnement juridique de la sécurité privée</li> <li>• <b>UV 3 : MODULE GESTION DES CONFLITS (5 heures)</b> Gestion des risques et des situations conflictuelles</li> <li>• <b>UV 4 : MODULE STRATEGIQUE (5 heures)</b> Transmission des consignes et informations</li> </ul> <p><b>SPECIALITE : 134 HEURES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Complément MODULE : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (5 heures)</li> <li>Complément MODULE : GESTION DES CONFLITS (9 heures)</li> <li>Complément MODULE : STRATEGIQUE (2 heures)</li> </ul> <p><b>UV 5 : MODULE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE (7 heures)</b></p> <p><b>UV 6 : MODULE D'APPREHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU METIER (7 heures)</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>UV 7 : MODULE SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES (13 heures)</b></li> <li>• <b>UV 8 : MODULE PROFESSIONNEL (45 heures)</b></li> <li>• <b>UV 9 : MODULE PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION DES BAGAGES (7 heures)</b></li> <li>• <b>UV 10 : MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ELECTRONIQUES DE SECURITE (7 heures)</b></li> <li>• <b>UV 11 : MODULE GESTION DES RISQUES (11 heures)</b></li> <li>• <b>UV 12 : MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE (7 heures)</b></li> <li>• <b>UV 13 : MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES (7 heures)</b></li> <li>• <b>UV 14 : MODULE INDUSTRIEL SPECIFIQUE (7 heures)</b></li> <li>• <b>Examen : 7 heures</b></li> </ul>
<b>MODALITES PEDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation en Présentiel</b> (Théorique et Pratique)</li> <li>-Moyens pédagogiques :</li> <li>• Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc</li> <li>• Ordinateurs individuelles pour l'examen QCU</li> <li>• Support de cours individuel remis aux participants</li> </ul>
<b>COMPETENCES VISEES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• - Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée, sûreté aéroportuaire, transport de fonds.</li> <li>• - Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes.</li> <li>• - Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.</li> <li>• - Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.</li> </ul>
<b>MODALITE ET DELAI D'ACCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le délai d'accès moyen à une formation TFP APS (ex-CQP) est de 3 semaines, sous réserve de respecter le process d'entrée en formation et de posséder la condition tenant à la moralité.</li> </ul>
<b>MODALITES DES ACQUIS DE LA FORMATION</b>	<p>Chaque module comprend au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des apports théoriques sous forme de cours méthode type magistrale,</li> <li>• Une synthèse du cours,</li> <li>• Des mises en pratiques,</li> <li>• Des QCM/QCU.</li> </ul>
<b>ADAPTATION DE LA FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous mettons en place les apprentissages théoriques le matin et les apprentissages pratiques l'après-midi afin de faciliter l'accompagnement et une meilleure assimilation.</li> <li>• Nous proposons des mises en situation pratique et le travail en</li> </ul>

	sous-groupe afin de favoriser l'engagement de chaque apprenant.
<b>INTERVENANT</b>	<p><b>Le formateur qui vous dispensera cette formation à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soit 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que d'une attestation de formation en pédagogie en tant que formateur.</li> <li>• Soit 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du Titre à Finalité Professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée.</li> </ul>
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Feuille d'émargement par demi-journée contresignée par le formateur</li> </ul> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant la formation : QCM, QCU, mise en pratique</li> <li>• Pendant l'examen : Evaluation théorique et pratique :</li> <li>• Épreuve des questionnaires à choix unique (QCU)</li> <li>• Épreuves pratiques (Gestion d'un PC et circuit de vérification (ronde)</li> <li>• Questionnaire d'évaluation de satisfaction des stagiaires à la fin de la formation</li> </ul>
<b>VALIDATION ET/OU CERTIFICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TFP-APS : Textes de référence Fiche RNCP-36648 (Voir France Compétences)</li> </ul> <p><u>CERTIFICATEUR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE (ADEF)</li> <li>• <b>Date d'échéance de l'enregistrement : 01-07-2027</b></li> </ul>
<b>BLOCS DE COMPETENCE</b>	<p>Lors de l'épreuve certificative, le candidat à la possibilité de valider l'intégralité des blocs de compétences (théorique pratique).</p> <p>Le candidat peut également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider la théorie mais pas la pratique</li> <li>• Valider la pratique mais pas la théorie</li> </ul> <p>Le candidat aura alors la possibilité de ne représenter que le bloc de compétence manquant, soit avec le centre de formation avec lequel il a suivi sa formation initiale, soit avec un centre de formation de son choix dans les 12 mois suivant l'examen.</p>
<b>SUITE DE PARCOURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La personne voulant se spécialiser pourra suivre les formations spécialisées(voir sur les différentes cartes professionnelles possibles).</li> </ul>
<b>DEBOUCHES</b>	<p><b>Type d'emplois accessibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Agent de prévention et de sécurité,</li> <li>-Agent de surveillance et de gardiennage,</li> <li>-Agent de sécurité privée.</li> <li>-Agent rondier en sécurité privée</li> </ul>

	<p>-Agent d'intervention mobile en sécurité privée  -Agent de sécurité pré-vol  -Agent de sécurité arrière-caisse</p>
<b>TAUX DE REUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% de réussite à l'examen du TFP-APS (Mise à jour 16/06/2025)</li> </ul>
<b>ACCESSIBILITE</b>	<p>Centre accessible aux personnes en situation de handicap.  Des aménagements sont possibles.  Contactez- nous</p>
<b>TARIF</b>	<p>Nous contacter : <a href="mailto:cfpscontact@gmail.com">cfpscontact@gmail.com</a>  Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires.</p>
<b>CONTACTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adresse</b> : 44 Rue des Tailleurs de Pierre 13330 SALON-DE-PROVENCE</li> <li>• <b>Téléphone</b> : <b>06.51.73.77.30</b></li> <li>• <b>E-mail</b> : <a href="mailto:cfpscontact@gmail.com">cfpscontact@gmail.com</a></li> <li>• <b>Référent Handicap</b> : M. BATILLAT Alex</li> </ul>